



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025 – 19 H 00

Affaire suivie par : Mme HAUPTMANN
Réf. : NH/LB/EH

Etaient présents sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN,

	PRESENTS SIGNATURES	PROCURATIONS A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
LE MAIRE				
Noëllie HESTIN	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LES ADJOINTS				
Camille IMHOFF	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niels KRÜGER	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gaëlle SKOCIBUSIC	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Osdine MEBARKI	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie ROUSSEL	<input type="checkbox"/>	Noëllie HESTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX				
Mickaël MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marilène VELCIN	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérard FREITAG CONSEILLER DÉLEGUÉ	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwenaëlle GAGUECHE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thomas GOETTELMMANN	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marianne MARAFIOTI CONSEILLÈRE DÉLEGUÉE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thierry DUNNBIER	<input type="checkbox"/>	Alain JACQUINEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Magali PENSIER CONSEILLÈRE DÉLEGUÉE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mustafa ADAM	<input type="checkbox"/>	Marianne MARAFIOTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nadège FLORENTZ CONSEILLÈRE DÉLEGUÉE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alain JACQUINEZ	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christelle SCHMIDT CONSEILLÈRE DÉLEGUÉE	<input type="checkbox"/>	Thomas GOETTELMMANN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Louis BERGER CONSEILLER DÉLEGUÉ	<input type="checkbox"/>	Gérard FREITAG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sabah LAURITO	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Philippe AALBERG	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adeline LE CAER	<input type="checkbox"/>	Sabah LAURITO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Daniel GERBER	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Samia NEDJAR	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hugues BERSON	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adèle MARCHAL	<input type="checkbox"/>	Mickaël MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eric FREYBURGER	<input type="checkbox"/>	Patrice BENOÎT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lubisa IDOUX	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patrice BENOIT	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



ORDRE DU JOUR

1. Présentation Finance - Consult
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2024
4. Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 - Budget principal
5. Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 - Budget annexe Val Expo
6. Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 - Budget annexe Lotissement Saint-Michel
7. Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 - Budget annexe Energies Renouvelables
8. Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 - Budget annexe Forêt
9. Subvention à la Croix-Rouge - Mayotte
10. Subvention à l'Association Pegase Albé pour la participation de Mme Berret au championnat de France d'équitation
11. Adhésion à l'Association « Des Hommes et des Arbres »
12. Renouvellement convention RGPD
13. Convention de servitude pour l'implantation sur le domaine privé communal d'équipements de déploiement de la fibre au profit de Rosace
14. DETR-DSIL 2025 - demande de subvention - soutien exceptionnel pour impondérables et imprévus et leurs impacts sur l'opération de rénovation de l'école élémentaire Aalberg
15. Points sur les décisions prises à la Communauté de Communes du Val d'Argent
16. Divers



1. PRESENTATION FINANCE CONSULT

M. Patin, Consultant chez Finance Consult présente, dans un premier temps une rétrospective des finances de la commune sur la période 2020-2024, puis, dans un deuxième temps, une prospective sur la période 2025-2029.

Ce diagnostic financier a été subventionné en totalité par la Banque des Territoires et l'ANCT dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

A l'issue de la présentation :

Mme Idoux : je suis en accord avec la rétrospective qui nous a été présentée, en revanche, sur la prospective, je pense qu'il serait plus judicieux de travailler sur une baisse des dépenses que de rechercher de nouvelles recettes.

M. Benoît : la capacité de remboursement est le 12,3 années. Les voyants sont au rouge. Il me semblait qu'au-delà de 6 années, la situation devenait inquiétante.

Mme la Maire : la baisse des subventions a effectivement engendré une perte des recettes annuelles de 300 000 €. C'est indépendant de notre volonté et c'est lié au redressement de la situation financière de la commune. Par ailleurs, les projections visibles dans le Débat d'Orientation Budgétaire sont souvent plus pessimistes que la réalité des chiffres à l'exécution. Dans tous les cas, la situation s'est améliorée depuis l'audit de KPMG sur le mandat précédent.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme La Maire expose :

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Gaëlle SKOCIBUSIC pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

Mme la Maire expose :

Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Décembre 2024

Délibération adoptée à 25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Patrice BENOÎT et Lubisa IDOUX)

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget principal (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,
après examen des différents comptes budgétaires,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles :	4 915 587,22 €.....	3 210 661,31 €
- Opérations d'ordre :	3 510 000,00 €.....	5 214 925,91 €
- Déficit d'investissement reporté :	189 411,99 €.....	0,00 €



Total des propositions nouvelles votées :	8 614 999,21 €	8 425 587,22 €
- Reports (Restes à réaliser) :	264 912,95 €	0,00 €
- Affectation au compte 1068.....		454 324,94 €
TOTAL GENERAL :	8 879 912,16 €	8 879 912,16 €

Section de fonctionnement

- Propositions réelles :	4 838 410,00 €	4 906 249,58 €
- Excédent antérieur reporté :		1 637 086,33 €
- Opérations d'ordre :	1 714 925,91 €	10 000,00 €
TOTAL GENERAL Voté :	6 553 335,91 €	6 553 335,91 €

- DECIDE :

- ✓ la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.
- ✓ l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié,
 - sur appel d'offres,
 - par mise en concurrence simplifiée,
 - par dialogue compétitif
- ✓ d'accorder au personnel communal toutes les indemnités et primes dont le versement est autorisé par des textes réglementaires, au taux en vigueur, et ce dans la limite de celles dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat.
- ✓ que les avantages de rémunération prévus pour les agents titulaires s'appliquent automatiquement aux agents non titulaires. Les agents de catégorie B de tous cadres d'emploi pourront en vertu du décret 2007-1630 du 19/11/2007 percevoir des IHTS au taux en vigueur dès lors qu'ils auront effectué des heures supplémentaires. Conformément aux stipulations de l'article 70 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiant le troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les compléments de rémunération appelés "gratifications de fin d'année (ou "primes de service"), sont inscrits aux articles 64111 et 64131 et versés directement aux agents titulaires et non titulaires de la collectivité relevant du statut de la fonction publique territoriale pour un montant total estimé à 120 000 € au titre de l'année 2025.
- ✓ d'appliquer aux agents communaux retraités relevant du statut local de pension les dispositions du décret n° 90-939 du 17 octobre 1990 applicables aux retraités de la C.N.R.A.C.L.
- ✓ de constituer une provision de 72 322,50 € pour financer le Compte Epargne Temps conformément à l'état annexé au document budgétaire
- ✓ de constituer une provision de 2 430,26 € pour dépréciation des Actifs Circulants conformément à l'état annexé au document budgétaire

- **PRECISE** que la provision pour financer le Compte Epargne Temps sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé et qu'elle sera reprise dès que le besoin de financement du Compte Epargne Temps sera éteint



- **PRECISE** que la provision pour dépréciation des actifs circulants sera ajustée annuellement en fonction de l'état de provisionnements des créances fourni par la trésorerie
- **FIXE** la liste des emplois communaux conformément à l'état annexé au présent budget.
- **DECIDE** de verser aux ministres des cultes reconnus non logés, conformément au droit local Alsace-Moselle, l'indemnité de logement telle qu'elle est fixée pour les instituteurs.
- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'affranchissement des courriers du Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves des écoles primaires et maternelles au tarif de 0,15 € par élève scolarisé en 2025.
- **AUTORISE** d'ores et déjà Mme la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à 23 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Adèle MARCHAL) et 3 VOIX CONTRE (Lubisa IDOUX, Patrice BENOÎT et Eric FREYBURGER)

Mme Idoux : concernant les charges de personnel, comment expliquez-vous l'augmentation de 26 % par rapport à l'année dernière ?

Mme la Maire : cela s'explique notamment par le fait que nous ne refacturons plus certaines charges sur le budget Eau, ce dernier n'étant plus administré par la commune depuis début 2025. 2 postes ont bien été transférés au SDEA, mais pour autant, il subsiste des postes en partie dédiés à l'activité Eau qui, sur l'année 2025, incomberont au budget principal. Par ailleurs, je rappelle qu'entre 2020 et 2025, nous avons réduit les ETP à hauteur de 5.25. Je tiens à préciser également que nous restons stables sur le plan des dépenses malgré l'accroissement des charges de personnel et des charges d'énergies particulièrement élevées ces dernières années. Un gros effort a été fait pour ne pas répercuter ces augmentations sur nos charges de dépenses.

Mme Idoux : j'en reviens au transfert au SDEA. Je pense que la décision de ce transfert a été prise trop vite. Une loi récemment sortie n'oblige plus les communes à transférer cette compétence. Il aurait été bon d'attendre un peu.

Mme la Maire : sauf que, cette réflexion est menée depuis 2 ans au niveau intercommunal et le vote de cette loi en octobre dernier n'aurait pas changé notre décision. En effet, pour la pérennité du service Eau à Ste-Marie-aux-Mines et en raison du départ de certains agents en retraite, nous n'aurions pas été capables de continuer à assurer un service de qualité. Cela requiert un ensemble de compétences que nous n'aurions pas été capables de préserver dans le temps. Nous aurions très bien pu revenir sur notre décision après le vote de cette loi et pourtant cela n'a pas été le cas. Et je rappelle qu'il est possible, à tout moment, de sortir du SDEA. Par ailleurs, le budget reste toujours administré par la commune et les recettes collectées par le SDEA sur la commune profitent toujours intégralement à Ste-Marie-aux-Mines.

Mme Idoux : en ce qui concerne la réduction des dépenses, un travail aurait pu être fait sur le poste des bâtiments publics. Vous évoquiez cette possibilité en 2022, pourtant, seule l'école d'Echery a été cédée. Les taxes foncières sont lourdes (160 000 €), qui plus est pour des bâtiments souvent délabrés. Il aurait été intéressant de travailler sur cette piste plutôt que d'augmenter les impôts.

Mme la Maire : la question des bâtiments publics est en cours d'études. Ce n'est pas parce que nous n'avons vendu qu'un seul bâtiment que nous ne travaillons pas sur les autres. Nous tenons à ce que les éventuelles cessions se fassent dans les meilleures conditions possibles et cela requiert un travail en amont. Je rappelle aussi, que les 400 000 € de dettes contractées sur le mandat précédent ont



été remboursés fin 2024. Nous ne pouvons donc pas entendre que rien n'a été fait pour réduire les dépenses.

Mme Idoux : ce travail mériterait d'être discuté en commission urbanisme.

Mme la Maire : petite précision sur la taxe foncière, certes nous la payons pour ces bâtiments mais s'agissant de bâtiments communaux, elle nous est également reversée. Par ailleurs, l'essentiel de cette charge est porté par la surface forestière et non par ces 61 bâtiments. Certes, ce patrimoine immobilier est une source potentielle d'investissement mais il n'améliorera pas l'épargne de gestion. Toutes ces questions sont également discutées avec notre maître d'ouvrage délégué.

Mme Imhoff [en réponse à **M. Benoît**] précise que le coût des brigades vertes est de 27 000 € à l'année (sachant que sur l'exercice 2024 nous n'avons que 6 mois de dépenses sur ce poste) et que les subventions aux associations seront votées au prochain conseil municipal mais qu'il est déjà décidé de verser 36 000 € au CCAS et 3557.40 € à la SPA.

Mme Idoux : je vote contre ce budget notamment en raison de l'augmentation forte des charges de personnel qui a mené à l'augmentation de la taxe foncière et je regrette le fait que la cour des services techniques et l'agrandissement de la cour de l'école MADO ne soient pas finalisés. Les conditions d'accueil des enfants à l'école MADO sont mauvaises et j'ai appris cette semaine que cette fusion n'était souhaitée ni par les familles des Lucioles ni par celles de De Lattre. Les enfants sont « surtassés » et cela crée des tensions.

Mme la Maire : il n'est pas question de tolérer ces propos et je rappelle qu'une concertation a été faite auprès des familles pour opérer ce changement de la manière la plus douce possible. Je précise également qu'il y a déjà eu plus d'enfants accueillis dans cette école qu'il n'y en a à ce jour. Les conditions ne sont donc loin de celles que vous laissez entendre.

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE « VAL EXPO »

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget annexe « Val expo » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,
après examen des différents comptes budgétaires,

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 " Val Expo ", chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement :</u>		
- Propositions réelles :	150 800,00 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	56 000,00 €	206 800,00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement :		44 188,81 €
- Déficit d'investissement reporté :	26 252,81 €	0,00 €



Total des propositions nouvelles votées :	233 052,81 €	250 988,81 €
- Reports :	17 936,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :	250 988,81 €	250 988,81 €

Section de fonctionnement :

- Propositions réelles :	170 050,89 €	167 600,00 €
- Excédent antérieur reporté :		153 250,89 €
- Opérations d'ordre :	176 800,00 €	26 000,00 €
TOTAL GENERAL Vote :	346 850,89 €	346 850,89 €

- DECIDE la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.
- DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié,
 - sur appel d'offres,
 - par mise en concurrence simplifiée.
- AUTORISE d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT SAINT-MICHEL »

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget annexe « lotissement St-Michel » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,
après examen des différents comptes budgétaires,

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 " Lotissement St Michel ", chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles :	0,00 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	56 010,00 €	607 800,56 €



- Déficit d'investissement reporté :	551 790,56 €	0,00 €
Total général :	607 800,56 €	607 800,56 €

Section de fonctionnement

- Propositions réelles :	56 010,00 €	607 800,56 €
- Opérations d'ordre :	623 800,56 €	72 010,00 €
Total général :	679 810,56 €	679 810,56 €

- **DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement,

- **DECIDE** l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié ;
 - sur appel d'offres ;
 - **par mise en concurrence simplifiée.**

- **AUTORISE** d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire [en réponse à **M. Benoît**] : il n'est pas prévu de réaliser la 2^{ème} tranche car même si cela génèrerait des revenus à travers la vente de parcelles, il serait très couteux de les viabiliser et nécessiterait un emprunt supplémentaire.

**7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE
« ENERGIES RENOUVELABLES »**

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget annexe « énergies renouvelables » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,
après examen des différents comptes budgétaires,

- APPROUVE le budget primitif 2025 chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles :	138 571,03 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	4 500,00 €	85 530,65 €
- Excédent d'investissement reporté :	0,00 €	57 540,38 €
Total des propositions nouvelles votées :	143 071,03 €	143 071,03 €
- Reports :	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :	143 071,03 €	143 071,03 €

Section de fonctionnement

- Propositions réelles :	66 427,34 €	115 000,00 €
- Opérations d'ordre :	85 530,65 €	4 500,00 €
- Excédent d'exploitation reporté :	0,00 €	32 457,99 €
TOTAL GENERAL :	151 957,99 €	151 957,99 €

- DECIDE de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 au budget général 2025, à savoir 30 000 €.
- DECIDE la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.
- DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié,
 - sur appel d'offres,
 - par mise en concurrence simplifiée.



- AUTORISE d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE
« FORET »**

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget annexe « forêt » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,
après examen des différents comptes budgétaires,

- APPROUVE le budget primitif 2025 du service Forêt, chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles :	39 694,12 €	19 200,00 €
Opérations d'ordre :	28 000,00 €	30 000,00 €
Déficit d'investissement reporté :	49 596,08 €	0,00 €
Total des propositions nouvelles votées :	117 290,20 €	49 200,00 €
Reports :	51 750,00 €	119 840,20 €
TOTAL GENERAL :	169 040,20 €	169 040,20 €

Section de fonctionnement

Propositions réelles :	844 810,00 €	762 810,00 €
Opérations d'ordre :	30 000,00 €	28 000,00 €
Excédent antérieur reporté :	0,00 €	547 286,00 €
TOTAL GENERAL :	874 810,00 €	1 338 096,00 €

- DECIDE la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement ;
- DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié ;
 - sur appel d'offres ;
 - par mise en concurrence simplifiée.
- AUTORISE d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.



M. Benoît : est-il prévu de replanter des arbres ?

M. Krüger : des opérations de ce type sont prévues chaque année. En 2025, une opération aura lieu notamment sur la parcelle 22 qui a souffert de la sécheresse. Plusieurs essences seront sélectionnées, en fonction de leur adaptation au climat local.

9. SUBVENTION A LA CROIX ROUGE – MAYOTTE

Mme la Maire expose :

Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent. Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population.

Afin de s'associer à l'élan de générosité, de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de pouvoir venir soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel. La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines souhaite s'associer à l'opération et propose de verser une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge.

Madame la Maire propose d'accorder une subvention de 1 000 € à la Croix Rouge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Croix-Rouge pour la participation à la reconstruction de Mayotte.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION PEGASE ALBE POUR LA PARTICIPATION DE MME BERRET AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'EQUITATION

Mme la Maire expose :

Mme Berret, cavalière dans le club d'équitation d'Albé depuis plusieurs années, sollicite une subvention pour sa participation prochaine au championnat de France d'équitation.

Considérant que :

- notre commune ne possède pas de club équestre lui permettant d'exercer cette pratique,
- cette compétition représente une étape importante dans la carrière sportive de Mme Berret,
- sa participation mettra en avant l'image de notre territoire et de ses valeurs sportives



Madame la Maire propose d'accorder une subvention de 150 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Pégase Albé pour la participation de Mme Berret au championnat de France d'équitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Mebarki précise que nous avons bien un club d'équitation sur la commune (Hergauchamps) mais que ce dernier est plutôt un club de loisirs et ne pratique pas de compétitions.

11. ADHESION A L'ASSOCIATION « DES HOMMES ET DES ARBRES »

Mme la Maire expose :

La ville de Sainte-Marie-aux-Mines appartient à la vallée vosgienne du Val d'Argent. C'est une vallée de moyenne montagne très boisée. Ses quatre communes s'échelonnent le long du cours d'eau. Par son histoire singulière, elle recèle un riche patrimoine naturel, matériel et immatériel. Elle dispose d'une importante couverture forestière (près de 75 %) et d'exploitation agricole à la mi-hauteur. Ainsi ce territoire rural et de montagne est aujourd'hui marqué par la prédominance des espaces forestiers et agricoles, qui offrent au territoire son caractère majestueux.

La ville de Sainte-Marie-aux-Mines, qui possède sa régie forestière, cherche à développer tous les usages de la forêt dans une logique sociale, environnementale et économique et à favoriser de nouvelles pratiques en lien avec la forêt.

En Grand Est, le collectif « DES HOMMES ET DES ARBRES », identifie, encourage et fait émerger des projets innovants avec et pour les arbres, au service des territoires. Le collectif DHDA a identifié 5 défis et cherche à faire émerger, ou identifier, des initiatives et des solutions qui peuvent y répondre :

- Approfondir la connaissance des services rendus par les arbres et mieux les promouvoir
- Encourager les pratiques qui favorisent des écosystèmes arborés durables et résilients
- Favoriser une transformation industrielle pour des filières compétitives et vertueuses
- Développer le recours au bois et au végétal. Promouvoir les bienfaits des espaces arborés
- Mobiliser le plus grand nombre autour de l'avenir de l'arbre et des métiers qui en dépendent

L'équipe DHDA propose un suivi régulier des porteurs de projet et elle permet d'identifier et de solliciter les ressources, opportunités et synergies qui peuvent contribuer au développement et à l'amélioration du projet.



Le collectif DHDA propose un abonnement avec la cotisation annuelle de 50 euros pour l'année civile 2025 pour une commune de 25 000 habitants.

La Commune souhaite adhérer au programme d'innovation créé par le collectif et dans cette volonté :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré**

- **ADHERE** à l'Association « DES HOMMES ET DES ARBRES »
- **AUTORISE** Mme la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'adhésion de ville de Sainte Marie aux Mines à l'association
- **ENGAGE** l'adhésion à l'association et procède au règlement de la cotisation annuelle de 50 €/an

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Freitag précise que ce collectif a été d'une grande aide pour la rénovation du forestum.

12. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES HORS DEPARTEMENT DE MEURTHE & MOSELLE POUR LA MISE EN CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Mme la Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.



Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Il est proposé :

- **D'ADHERER** à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- **DE DESIGNER** auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Délibération adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL D'EQUIPEMENTS DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE AU PROFIT DE ROSACE

Mme la Maire expose :

En vue du déploiement du réseau de la fibre optique dans le Val d'Argent, ROSACE, pour le compte de la Communauté Européenne d'Alsace, a besoin d'un terrain pour la pose d'équipements (1 nœud de raccordement optique NRO et 1 sous répartiteur optique SRO) dans la partie avale de Sainte Marie aux Mines. La parcelle 22 de la section 1 du domaine privé de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines (hangar photovoltaïque) a été choisie pour l'implantation de ces équipements (voir plan ci-dessous).

Il est convenu de rédiger une convention d'occupation d'une partie de cette parcelle d'une surface d'environ 70m². Tous les travaux engendrés par la mise en place de ces équipements seront à la charge de ROSACE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré**



DECIDE d'autoriser l'occupation d'une partie de la parcelle 22 de la section 1 (lieu-dit au Dessous de Montgoutte) du domaine privé de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines

DECIDE d'autoriser ROSACE à occuper cette surface à titre gratuit

AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire précise que cette mise à disposition sera gratuite.



14. DETR-DSIL 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION - SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR IMPONDERABLES ET IMPREVUS ET LEURS IMPACTS SUR L'OPERATION DE RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AALBERG

Mme la Maire expose l'objectif du projet de la rénovation de l'Ecole Élémentaire Aalberg et les impondérables et imprévus survenus dont les répercussions impactent 2025.



2025 est l'année de finalisation de l'opération. Son suivi et l'organisation de la livraison du bâtiment rénové sont confiés à la SERS, en tant que maître d'ouvrage délégué. A ce titre, les marchés contractés avec le maître d'œuvre et les entreprises de travaux de l'opération lui ont été transférés. De l'avis de la SERS, l'opération de rénovation de ce bâtiment patrimonial relève maintenant d'une réhabilitation lourde, donc complexe.

En 2024, il est à déplorer de nouveaux impondérables et imprévus liés à la météo, à la défaillance d'une entreprise et au traitement de 4 nouvelles mérules.

Les aléas sur les travaux en 2024 ont porté principalement sur :

- l'électricité
- l'isolation thermique par projection de chaux-chanvre
- le traitement de 4 mérules supplémentaires
- les reprises de la charpente et de diverses boiseries, impactées par la mérule.

La pluviosité exceptionnelle de l'année a eu pour conséquence une très forte humidité qui a imprégné les murs de cet ancien bâtiment, humidité a nécessité le recours à une entreprise pour assainissement d'un mur, et n'a pas permis aux travaux prévus de se dérouler pendant les mois d'hiver 2024.

4 nouvelles mérules ont été découvertes et traitées en urgence. Ce traitement a occasionné le remplacement de nouvelles boiseries ainsi que la reprise d'une partie de charpente complémentaire.

Au début de l'année 2024, la défaillance de l'entreprise du lot électricité a généré 4 mois de quasi suspension du chantier. Les délais liés à la démarche de l'administrateur judiciaire, à l'obtention du jugement de liquidation de l'entreprise et au recrutement d'un nouvel électricien par un nouvel appel d'offre sur le lot, ont pour conséquence une substantielle augmentation du coût du marché et un glissement du planning avec un impact conséquent sur le déroulement des tâches des autres lots. L'attribution du lot au nouvel électricien a permis de remettre le chantier en route, mais a nécessité une modification importante de l'ordonnancement et du planning.

Cette situation a perturbé, par un effet domino, les travaux d'isolation thermique. Ce chantier s'est vu très ralenti à la période estivale et automnale 2024, et au redémarrage du lot électricité il n'était plus possible, en période hivernale, de procéder dans les règles de l'art à la projection des isolants et enduits. L'entreprise a donc dû doubler le nombre de compagnons sur ce chantier au début de l'année 2025 et un cantonnement provisoire par zones a dû être installé pour obtenir une température de mise en œuvre minimale dans les zones d'intervention et pouvoir finaliser les travaux d'isolation et d'enduits intérieurs compatibles avec le bâti ancien.

La remise sur les rails de la globalité de l'opération a demandé un travail non négligeable au maître d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage déléguée, tant pour la réorganisation des tâches et du planning des travaux, par itérations successives au gré des impondérables, que pour la passation des marchés publics correspondants.

Pour ces raisons, la Ville sollicite un nouveau soutien exceptionnel pour impondérable (mérule) et



pour imprévus (charpente, boiseries, électricité). Le coût afférent à ces aléas est estimé à **423 22,48 € HT** soit **507 866,97 € TTC**.

Ces dépenses imprévisibles sont susceptibles de bénéficier d'un soutien exceptionnel de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui permettrait de financer jusqu'à 60% du montant des coûts d'étude et des travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette tranche de l'opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	253 933,49 €	60%
Région			
Département			
Auto-financement			
Fonds propres			
Emprunt		169 288,99 €	40%
Total HT		423 222,48 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 15 février 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 août 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement exposé pour cette tranche de l'opération estimée à 423 222,48 € HT.

AUTORISE Mme la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.



Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme Idoux : il serait intéressant de fournir, à nous conseillers municipaux, un état d'avancement des travaux de rénovation de l'école. Je trouve également dommage qu'aucune visite sur site n'ait pu être organisée pour le conseil municipal. Par ailleurs, j'ai appris que l'école ne serait certainement réouverte qu'à la Toussaint. Qu'en est-il vraiment ?

Mme la Maire : un état d'avancement sera réalisé par les architectes et vous aurez les informations complètes ultérieurement. Quant aux visites de chantier, il n'est pas évident, pour des questions de sécurité et de responsabilité, d'ouvrir l'école à un trop grand nombre de personnes mais un élu est présent très régulièrement. Enfin, nous avons évoqué en conseil d'école le fait que l'école ne pourrait pas être réintégrée dès la rentrée mais plutôt après les vacances de la Toussaint. Les travaux devraient être achevés courant septembre mais pour plus de sérénité, le déménagement aurait lieu au cours des vacances d'octobre.

Mme Idoux : quel est le surcoût de ce retard ?

Mme la Maire : le bilan de l'opération complète sera réalisé une fois que nous aurons toutes les informations, notamment concernant les subventions auxquelles nous pourrions avoir droit.

M. Benoît : pourrait-on connaître le coût total de la location des cellules modulaires dans lesquelles les élèves avaient classe ?

Mme la Maire : cette information sera également présentée dans le rapport final et je précise que nous subissons ces aléas et nous aurions aimé éviter ces dépenses mais pour organiser un déménagement serein pour les élèves, nous sommes tenus de le décaler.

15. POINTS SUR LES DÉCISIONS PRISES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2024

1	491/2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
2	492/2024	Manifestations « CARREFOUR EUROPEEN DU PATCHWORK » et « MODE & TISSUS » : Attribution de la délégation de service public à la SPL et signature du contrat	Approuvée

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

1	509/2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
2	510/2024	Création d'une maison de santé du Val d'Argent à Sainte-Marie-aux-Mines	Approuvée
3	511/2024	Programme « Mieux manger pour tous » : convention de financement	Approuvée



4	512/2024	Etude signalétique sur le Val d'Argent	Approuvée
5	513/2024	SPL EVA - DSP « Carrefour Européen du Patchwork (CEP) » et « Modes et Tissus » - Révision des conditions financières d'exécution	Approuvée

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2025

1	514/2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
2	515/2024	Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 - 19h	Approuvée
3	516/2024	Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 - 19h30	Approuvée
4	517/2024	Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024	Approuvée
5	518/2024	Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024	Approuvée
6	519/2024	FRANCE SERVICES - Mise au point : Mise à disposition de personnel pour le service communal de carte d'identité	Approuvée
7	520/2024	Création d'un emploi permanent d'assistant administratif	Approuvée
8	521/2024	Création d'un emploi permanent d'assistant de prévention - chargé de maintenance du patrimoine bâti de l'Office du Tourisme et de Tellure	Approuvée
9	522/2024	Engagement de la Communauté de communes pour la charte de qualité de l'air du Haut-Rhin	Approuvée
10	523/2024	Demande de subvention - chargé de mission OPAH	Approuvée
11	524/2024	Financement du Plan Guide	Approuvée
		Divers	Approuvée

16. DIVERS**Maison de santé :**

M. Goettelmann : un contrat local de santé en partenariat avec d'autres PETR est en cours de définition. C'est une question globale qui dépasse le cadre de notre vallée.

Mme la Maire : effectivement, c'est un sujet sur lequel nous travaillons actuellement

Réseau Elsa :

M. Goettelmann : le réseau de transport est en place depuis le 1^{er} janvier et il est important de savoir que le forfait permet également de se déplacer sur tout le réseau PETR grâce aux bus Fluo.

Chapelle de Saint-Pierre-sur-l'Hâte :

M. Berson : une infiltration dans la toiture est en train d'endommager les murs. Savez-vous ce qu'il est prévu de faire pour y remédier ?

Mme la Maire : les services techniques ont connaissance du problème et les travaux seront entrepris prochainement avec l'aide, si nécessaire, de spécialistes de monuments anciens.

**Ancienne usine Lacour :**

M. Berson : y a t'il des projets pour cette friche ?

Mme la Maire : elle appartient à la Communauté de Communes et le coût de la déconstruction se monterait à 5M€ avec un reste à charges d'1M€ après déduction des potentielles subventions. C'est une trop lourde charge à porter. Par ailleurs, l'EPF pourrait être partenaire sur le projet à condition de proposer une destination à ce site.

Maison médicale de garde (Sélestat) :

Mme Idoux : certaines personnes m'ont informée avoir été refoulées lors de leur arrivée dans cette maison médicale. Après appel auprès des interlocuteurs concernés, j'informe les habitants du Val d'Argent qu'ils sont bien pris en charge dans cet établissement et qu'en aucun cas, un personnel médical n'a le droit de les refuser.

Affaire Ménard (Maire de Bézier) :

Mme Idoux : cette affaire a provoqué beaucoup de réactions parmi les Maires de France. Etes-vous l'un de ses soutiens ?

Mme la Maire : je ne me serai pas positionnée sans en parler lors d'un conseil municipal mais si vous souhaitez présenter une motion nous l'étudierons pour un éventuel passage lors d'un prochain conseil.

Balayeuse :

M. Benoît : quand est-ce que la balayeuse sera en service ?

Mme la Maire : elle est commandée et l'estimation de livraison est de 4 à 6 mois. Nous sommes en discussion avec le vendeur pour pouvoir bénéficier d'un véhicule de prêt plus tôt afin de procéder à un premier nettoyage au printemps.

Salle de sport :

M. Benoît : avez-vous pu rencontrer la gérante afin de discuter des loyers ?

Mme Imhoff : nous avons rencontré Mme Abassi il y a quelques semaines, les discussions sont en cours

Commerces :

Mme Florentz : je suis heureuse d'annoncer l'ouverture de la pâtisserie Hana le 24 Février prochain et je vous informe également que la boutique « Au fil des saisons » ouvre un rayon librairie. Il y sera possible d'acheter des livres mais également de passer commande.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance


Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire

Noëlle HESTIN